

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2024	TARIFS 2025	DATE D'EFFET	ACTE
DECHETS					
Les présents tarifs demeurent applicables tant qu'ils n'ont pas été modifiés ou supprimés				A compter du 01/01/2025	Délibération n° I-15 du 16 décembre 2024
APPORTS EN DECHETERIE ET ECOPOINTS – REDEVANCES DUES PAR LES PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE (en net)					
Territoire Cholet Agglomération					
Tout venant	par m3	48,00 €	51,00 €		
Déchets verts	par m3	20,35 €	20,35 €		
Cartons	par m3	6,05 €	6,05 €		
Apports en déchèteries uniquement					
Métaux	par m3	9,90 €	9,90 €		
Bois	par m3	19,80 €	19,80 €		
Plastiques durs	par m3	6,05 €	6,70 €		
Films plastiques	par m3	11,00 €	11,00 €		
DEPOTS SAUVAGES AU PIED DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE en net					
Tarif dépôts sauvages au pied des points d'apport volontaire (minimum 1h d'intervention)	à l'heure	75,00 €	85,00 €		
<i>Les tarifs "dépôts en déchèterie" seront comptabilisés en plus du tarif ci-dessus</i>					
CONTROLE D'ACCES (net)					
Carte supplémentaire	par carte	10,00 €	10,00 €		
5 Passages supplémentaires – particuliers	par carte	10,00 €	10,00 €		
MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE BACS ROULANTS (net)					
Forfait livraison, récupération et nettoyage des bacs	forfait/intervention	60,00 €	60,00 €		
Mise à disposition d'un bac Ordures Ménagères	l/semaine	0,05 €	0,054 €		
MISE A DISPOSITION BROYEUR AUX ASSOCIATIONS					
Location de broyeur de végétaux destinée aux associations dont l'adresse du siège se situe dans Cholet Agglomération	forfait/an	400,00 €	400,00 €		
REDEVANCE SPECIALE DECHETS					
Pour les professionnels, collectivités et associations de Cholet Agglomération :					
Territoire de Cholet Agglomération (net)					
redevance spéciale si > à 1 000 l/semaine (zone C1) ou 2000l/tous les 15 jours (zone C0.5)	litre/collecte	0,05 €	0,054 €		
Territoire Cholet Agglomération (net)					
Demande d'une collecte supplémentaire = facturation au premier litre	litre/collecte	0,05 €	0,054 €		